

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 81 (1945)
Heft: 14

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

Partie corporative : Vaud : *Une commune qui comprend son devoir.* — Ecole normale : brevets. — Genève : *Caisse maladie et invalidité.* — U.A.E.E. : *Convocation.* — Neuchâtel : *Vers plus d'équité.* — Informations : *Exposition sur l'enseignement de la musique.* — *XVe journée d'éducation.* — *Bibliographie.*

Partie pédagogique : R. D. : *La réforme de l'écriture.* — J. Duc : *Enseignement de la grammaire française.* — Ad. Perrot : *Centres d'intérêt parallèles.* — Roger Ogay : *Fiches « Bouche-trous »* — *Pour les tout petits.* — *Bibliographie.*

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

UNE COMMUNE QUI COMPREND SON DEVOIR

C'est avec plaisir que nous publions le petit article ci-dessous. Des citoyens ont compris que, dans une commune, la question financière n'est pas la seule dont il faille tenir compte. Et malgré les oppositions, ayant vu où était leur devoir, courageusement, ils l'ont accompli. Nous les en remercions.

Epalinges

« Lors de sa dernière séance, le Conseil communal a pris à une belle majorité une décision qui l'honore. L'institutrice qui, depuis dix-huit ans, donnait avec dévouement son enseignement dans la commune, avait été mise à disposition pour des motifs d'ordre financier.

Elle s'est vu réintégrer dans sa classe pour les quatre années qui lui restent à faire avant d'être mise au bénéfice d'une retraite bien méritée.

Merci à tous ces gens de cœur qui ont compris que la vie n'est pas seulement faite de matérialisme, mais aussi de devoir et de reconnaissance.

Un citoyen. »

Nous sommes contents pour notre collègue de la façon dont s'est éclaircie une situation pénible pour elle, et faisons les vœux les meilleurs pour un heureux achèvement de sa carrière à Epalinges.

M. B.

DE L'ÉCOLE NORMALE, UNE NOUVELLE VOLÉE DE JEUNES VIENT DE PRENDRE SON ESSOR

Après quelque temps de repos, à la maison, ils rouvriront leurs ailes et viendront dans nos districts. Ils nous apporteront leur jeunesse, leurs rires et leurs chants. Ils entreront dans nos sections avec leur cœur, leur volonté, leur entrain et leur désir de servir. Nous, les aînés, nous devons leur donner quelque chose en échange. Ils s'achopperont aux difficultés

du métier, aux exigences de la tâche ; ils devront vivre dans un milieu nouveau ; ils connaîtront la solitude, les échecs ; ils se heurteront aux incompréhensions inévitables. Il ne faut pas les laisser seuls, il ne faut pas les abandonner à eux-mêmes. Puisque ce faisant nous pouvons leur éviter de la peine et des peines, il faut leur donner une famille, leur trouver des frères, des oncles, des amis.

Président de section, accepte cette tâche de *pater familias*. Tu y trouveras de la joie. Choisis parmi les collègues voisins des jeunes, ceux et celles qui, le pouvant, doivent conseiller, soutenir, comprendre surtout.

Sur l'arbre vigoureux de la S.P.V. des fleurs nouvelles sont écloses : faisons notre possible pour aider à la fructification.

M. B.

Brevets 1945

Ont obtenu le brevet pour :

a) *l'enseignement primaire* : MM. Félix, Maurice ; Maeder, André ; Magnin, André ; Metzner, Claude ; Meyer, Jacques ; Pittet, Gaston ; Pochon, Jean-Pierre ; Rosset, Willy ; Stocker, Gilbert ;

Mlles Börlin, Jacqueline ; Bourgeois, Marianne ; Chabloz, Madeleine ; Deschenaux, Blanche ; Dupertuis, Madeleine ; Eggimann, Denise ; Eggimann, Paulette ; Eternod, Hélène ; Foretay, Jacqueline ; Forney, Yvette ; Glauser, Elisabeth ; Jaquier, Elisabeth ; Kistler, Claudine ; Liron, Lucette ; Magnenat, Marie ; Miauton, Suzanne ; Pittet, Renée ; Reymond, Adrienne ; Taillefert, Nelly ; Trachsel, Hélène ; Urech, Muriel ;

b) *l'enseignement des travaux à l'aiguille* : Mlles Bornet, Elise ; Mme Brodbeck-Collet, Marguerite ; Chavannes, Odette ; Cochet, Nelly ; Mme Cordey-Clot, Irma ; Gilliéron, Yvonne ; Girod, Eliane ; Martin, Madeleine ; Ottesen, Erica ; Stocker, Bluette ; Tanner, Claudine ; Tappy, Claudine ; Varidel, Ruth.

c) *l'enseignement ménager* : Mlles Pilloud, Jeannine ; Ziegler, Christiane.

Les prix suivants ont été décernés :

Prix S.P.V. (régularité et conduite) : M. Pittet, Gaston ; Mlle Bourgeois, Marianne.

Prix de volonté : Mlle Trachsel, Hélène.

Prix L. Pelet (travail et conduite) : Mlle Jaquier, Elisabeth.

Prix F. Guex (pédagogie) : Mlle Liron, Lucette.

Prix L. Jayet (pédagogie pratique) : M. Félix, Maurice.

Prix Victor Hugo (français) : M. Meyer, Jacques ; Mlle Forney, Yvette.

Prix F. Meyer (mathématiques) : M. Magnin, André.

Prix Ami Rosat (mathématiques) : Mlle Urech, Muriel.

Prix E. Reclus (géographie) : Mlle Taillefert, Nelly ; M. Meyer, Jacques.

Prix E. Frey (allemand) : Mlle Börlin Jacqueline.

Prix P. Jomini (sciences) : M. Stocker, Gilbert.

Prix C.-C. Dénéreaz (chant) : M. Maeder, André ; Mlles Bourgeois, Marianne, et Liron, Lucette.

Prix Albert Fœtisch (violon) : M. Meyer, Jacques.

Prix Albert Fœtisch (harmonium) : Mlles Forney, Yvette, et Eternod, Hélène.

Prix de la Société des Beaux-Arts : MM. Félix, Maurice et Stocker, Gilbert ; Mlles Glauser, Elisabeth et Urech, Muriel.

Prix Aug. Grandchamp (travaux manuels) : MM. Champendal, Pierre et Ludi, Georges (2 G.).

Prix J. Mange (travaux à l'aiguille) : Mlle Glauser Elisabeth.

Prix E. Hartmann (gymnastique) : Mlles Chabloz, Madeleine et Pittet, Renée.

GENÈVE

CAISSE MALADIE ET INVALIDITÉ DES INSTITUTEURS GENEVOIS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 AVRIL 1945

I. Rapport du trésorier

A. Compte d'exercice 1944

Produits :

Cotisations des sociétaires	4,070.—
Finances d'entrée	21.—
Amendes statutaires	66.—
Subside fédéral	550.—
Subside cantonal	295.50
Parts des sociétaires aux frais médicaux	1,477.92
Intérêts du capital	1,008.50

Charges :

Frais de médecin	3,418.30
Frais de pharmacie	1,525.45
Frais d'autres moyens curatifs	400.50
Frais d'hôpital et de cures	566.10
Indemnités de décès	400.—
Frais d'administration	379.10
Prime à la Caisse Tuberculose	338.20
Boni de l'exercice viré à Fonds social	461.27
Sommes égales	7,488.92

B. Bilan au 31 décembre 1944

Actif :

Portefeuille — Titres	23,009.—
Caisse d'épargne	13,136.70
Caisse hypothécaire	5,536.80
Compte de chèques postaux	888.50

Passif :

Fonds social pour balance	42,571.—
Sommes égales	42,571.—

Sauf erreur ou omission.

Le trésorier : Ed. Martin.

II. Modification statutaire

A la demande de la Caisse tuberculose et en accord avec l'Office fédéral des Assurances sociales, le Comité propose à l'assemblée générale une rédaction nouvelle de l'art. 25 bis des statuts, article relatif à l'affiliation de la Caisse maladie à la Caisse tuberculose. Si, comme nous le pensons, l'assemblée approuve ce texte, ses dispositions entreront en vigueur dès le 1er janvier 1945, date du renouvellement de notre police d'assurance « Tuberculose ».

Le Comité.

Article 25 bis :

1. La Caisse se soumet aux dispositions de l'art. 15 de la loi fédérale du 13 juin 1928 sur la lutte contre la tuberculose (L.T.) ainsi qu'aux dispositions de l'ordonnance I du 19 janvier 1944 sur l'assurance-tuberculose et aux dispositions qui pourraient être prises encore pour assurer l'exécution de cette loi.
2. La Caisse, en qualité de membre de la Caisse d'assurance pour la lutte contre la tuberculose de la Fédération des sociétés de secours mutuels de la Suisse romande (C.T) alloue à ses sociétaires tuberculeux en traitement dans les sanatoriums, hôpitaux, divisions hospitalières et pavillons hospitaliers, foyers familiaux, colonies de travail et autres établissements de cure selon l'art. 42 de l'ordonnance I du 19 janvier 1944 sur l'assurance-tuberculose, les prestations suivantes pendant 720 jours compris dans une période de 5 années consécutives, quand même le droit aux prestations ordinaires s'éteindrait dans l'intervalle :
 - a) au titre de l'assurance des soins médicaux et pharmaceutiques (traitement médical et médicaments), une contribution journalière aux frais de séjour de fr. 3.— ;
 - b) au titre de l'assurance d'une indemnité de chômage de fr. 2.50 pour les membres assurés pour les prestations combinées et fr. 4.50 pour les membres assurés pour une indemnité journalière seule.
3. Le temps pendant lequel les prestations prévues sous chiffre 2 sont servies est imputé sur la durée normale des prestations statutaires. Ces prestations ne sont cependant servies qu'aussi longtemps que la C.T. alloue les siennes.
4. Lorsqu'un assuré a été secouru pendant 720 jours compris dans une période de 5 années, à compter en arrière, il conserve son droit aux prestations statutaires ordinaires de l'assurance-maladie, si ce droit n'est pas déjà éteint.
5. Les prestations de l'assurance-tuberculose ne sont accordées que pour le séjour dans un établissement reconnu. Sont réservées les prescriptions du chiffre 7.
6. Lorsqu'un sociétaire tuberculeux refuse de se faire soigner dans un établissement ou quitte celui-ci prématurément, il n'a droit ni aux prestations de l'assurance-tuberculose, ni à celles de l'assurance-maladie.
7. Assurance d'une indemnité au titre des soins médicaux et pharmaceutiques :
 - a) Lorsqu'une personne assurée par les soins médicaux et pharmaceutiques quitte après une cure et avec le congé du médecin l'un

des établissements admis à hospitaliser des assurés tuberculeux pour un traitement conservatoire (art. 42 lett. a à d de l'ordonnance I du 19 janvier 1944, groupes I à IV) et qu'elle a encore besoin d'un contrôle médical et d'un traitement complémentaire, les frais sont à la charge de la C.T. dans les limites des dispositions statutaires sur la durée des prestations, pourvu que le malade ait quitté l'établissement de cure avec l'autorisation du médecin de ce dernier. Le contrôle médical et le traitement complémentaire doivent être prescrits par le médecin de l'établissement ;

- b) les frais remboursés par la C.T. ne pourront pas être supérieurs au tarif cantonal applicable aux caisses maladie ;
- c) en cas de contrôle médical et de traitement post-sanatorial, il sera imputé sur la durée des prestations de l'assurance-tuberculose un nombre de jours égal au quotient que l'on obtient en divisant la somme des frais médicaux et pharmaceutiques payés conformément au chiffre 7 lettre a par le chiffre de la prestation journalière que la C.T. verse conformément à ses statuts au titre de l'assurance des soins médicaux et pharmaceutiques. Il n'est pas tenu compte des restes de la division.

Assurance d'une indemnité de chômage seule :

- d) lorsqu'une personne assurée pour une indemnité de chômage seulement quitte, après une cure et avec le congé du médecin, l'un des établissements admis à hospitaliser des assurés tuberculeux pour un traitement conservatoire (art. 42 lett. a à d de l'ordonnance I du 19 janvier 1944, groupes I à IV) et qu'elle a encore besoin d'un contrôle médical et d'un traitement complémentaire, les frais sont à la charge de la C.T. dans les limites prévues sous lettre c, pourvu que le malade ait quitté l'établissement de cure avec l'autorisation du médecin de l'établissement. Le contrôle médical et le traitement complémentaire doivent être prescrits par le médecin de l'établissement ;
 - e) les notes présentées à la C.T. ne pourront pas être supérieures au tarif cantonal applicable aux caisses maladie ;
 - f) la C.T. prend à sa charge les traitements complémentaires sous déduction du montant de la subvention fédérale qui lui échappe par comparaison aux cas des sociétaires assurés pour les soins médicaux et pharmaceutiques, ainsi que du 10 % du solde obtenu pour couvrir la non-imputation du nombre de jours sur la durée normale des prestations. L'allocation de secours au titre de traitements complémentaires sera épuisée lorsque le total des sommes prises en charge par la C.T. aura atteint la somme totale à laquelle le malade aurait encore droit en cas d'hospitalisation.
8. Exceptionnellement, le médecin peut prescrire que le malade soit traité à son domicile. L'assuré n'a droit, en pareil cas, qu'aux prestations de l'assurance-maladie ordinaire.

Dans ce cas la Caisse peut soumettre la prescription du médecin traitant à l'appréciation d'un médecin spécialisé dans le traitement de la tuberculose, du médecin d'un dispensaire anti-tuberculeux ou du médecin conseil de la C.T. Si l'assuré refuse de faire, dans un établissement autorisé à recevoir les tuberculeux assurés, la cure prescrite par le second médecin, il perd aussi tout droit aux prestations de l'assurance-maladie ordinaire.

9. La Caisse prélève les cotisations supplémentaires suivantes pour l'assurance-tuberculose :

- a) dans l'ass. des soins médico-pharmaceutiques, fr. 1.40 par an ;
- b) dans l'ass. d'une indemnité journalière de fr. 2.50, 1.20 par an ;
- c) dans l'ass. d'une indemnité journalière de fr. 4.50, 2.20 par an.

Dispositions finales :

Cette revision statutaire a été décidée par le Comité de la Caisse dans sa séance du 19 décembre 1944 sous réserve de la ratification par la prochaine assemblée générale. Elle entre en vigueur le 1er janvier 1945.

Le président : Ad. Lagier.

Le trésorier : Ed. Martin.

UNION AMICALE DES ÉCOLES ENFANTINES CONVOCATION

Nous rappelons l'assemblée générale du *mercredi 11 avril*, à 16 h. 30, Taverne de Plainpalais (6, rue de Saussure).

NEUCHÂTEL

VERS PLUS D'ÉQUITÉ

D'une source inconnue m'arrive un numéro de la *Feuille Officielle* — 20 centimes le numéro — où je découvre un arrêté du Conseil d'Etat pris en date du 16 février 1945, mais avec effets remontant au Nouvel-An de la même année, ce qui leur permet de garder un petit air d'étranges.

L'article premier de cet arrêté établit de nouvelles normes pour les indemnités dues aux remplaçants des membres des corps enseignants primaire, secondaire, professionnel et supérieur.

Pour notre corporation, elles sont fixées à raison de Fr. 15.— par jour pour les instituteurs et de Fr. 12.— pour les institutrices. L'allocation de renchérissement est comprise dans ces chiffres.

Rien là de bien nouveau pour la plupart de mes lecteurs. Ce qu'ils connaissent peut-être moins sans doute, c'est la disposition finale de l'arrêté. En voici les termes : « Dans le cas où il est fait appel à un retraité, ce dernier reçoit, en sus de sa pension de retraite, le 80 % de l'indemnité de remplacement. »

Jusqu'au 1er janvier de cette année, les retraités n'avaient droit qu'à la moitié de l'indemnité. Injuste mesure dont, à plus d'une reprise, j'avais demandé ici même l'abrogation. Le Conseil d'Etat n'a pas osé aller aussi loin. Je n'en comprends pas les raisons ; mais je n'en note pas moins avec un certain plaisir l'amélioration consacrée en faveur des anciens maîtres chargés de reprendre le harnais, tout en persistant à dire que leurs services méritaient la même rétribution que celle accordée aux novices de l'enseignement. Si j'étais la république, j'aurais ouvert la main de l'équité toute grande pour récompenser ces vieux serviteurs.

Puis je me serais gardé d'intercaler dans le texte ci-dessus ces mots inutiles et presque déplaisants : « en sus de sa pension de retraite ». Est-il nécessaire de faire ressortir que l'indemnité de remplacement amputée de 20 % s'ajoute à une pension amputée, elle aussi, comme on le sait pour rendre vie à notre Fonds de prévoyance, et mutilée de plus par le renchérissement de la vie ? Cette indemnité occasionnelle est un complément

de ressources tant pour le retraité que pour le jeune remplaçant. C'est l'évidence même, et point n'est besoin de le proclamer. Sinon les titulaires de pensions semblent faire figure de privilégiés en glanant les quelques rares gains que leur procurent des remplacements.

Leur situation est loin d'être enviable à l'heure qu'il est ; j'en pourrais fournir maintes preuves.

J.-Ed. M.

INFORMATIONS

CHANTEZ ET JOUEZ, A L'ÉCOLE ET A LA MAISON

Le Pestalozzianum ouvre, sous ce titre, le 5 mai 1945, à Zurich, une exposition importante sur l'enseignement de la musique ; les organisateurs veulent démontrer d'une façon vivante la richesse des efforts accomplis par l'école en faveur de la musique. Ils invitent tous les maîtres qui ont composé pour leurs élèves des mélodies, de véritables morceaux de musique ou de simples accompagnements, à leur envoyer leurs manuscrits.

Faire parvenir les envois, jusqu'au 15 avril 1945, directement à l'adresse suivante : Beckenhofstrasse 31/35, Zurich VI, avec la suscription « Exposition ». Pour tous renseignements complémentaires, prière d'écrire à Fritz Brunner, Sekundarlehrer, Rebbergstrasse 31, Zurich X, téléphone 26 01 70.

XVe JOURNÉE D'ÉDUCATION A LAUSANNE

4 et 5 mai 1945, au Palais de Rumine

sous la présidence d'honneur de M. le conseiller d'Etat Paul Perret, chef du Département de l'instruction publique et sous les auspices de la Municipalité de Lausanne,

organisée par

l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

avec le concours

du Cartel vaudois des associations féminines,
du Secrétariat vaudois de l'enfance et de Pro Juventute,
de la Société pédagogique vaudoise et
de la Société vaudoise des maîtres secondaires.

Pour la génération de demain

Conférences et discussions d'éducateurs de tous les enseignements, de parents et d'agents des œuvres de jeunesse.

Vendredi 4 mai à 20 heures :

conférences publiques (avec collecte pour frais) :

Comment préparer nos filles à leur tâche de mères ? par Mme Blanche Hegg-Hoffet, docteur ès lettres, présidente de l'Association suisse de femmes universitaires, Berne.

Quand nos fils seront des pères par M. le pasteur J.-H. Graz, directeur du Secrétariat de l'enfance et rédacteur du « Journal des parents », Lausanne.

Samedi 5 mai, dès 9 heures précises :

Introduction par M. le conseiller d'Etat Paul Perret, chef du Département de l'instruction publique.

9 h. 30. *Préparons la vocation maternelle à l'école*, par Mlle Marguerite Evard, docteur ès lettres, Saint-Sulpice.

10 h. 30. *L'éducation par le père et la collaboration des parents à l'éducation* par M. Georges Chevallaz, directeur des Ecoles normales de Lausanne.

14 h. *Adolescents d'aujourd'hui, parents de demain*, par M. le docteur Charles Junod, directeur de l'Ecole normale de Delémont et président de la Société pédagogique romande.

15 h. 30. *Formation civique et nationale des jeunes filles*, par Mlle Julie Chamot, institutrice émérite, Lausanne.

Prix des places : Fr. 2.— la journée complète (Fr. 1.20 pour les membres du corps enseignant). Fr. 1.20 la demi-journée.

POUR LA GÉNÉRATION DE DEMAIN

La collaboration des éducateurs de l'école et de ceux de la famille, prônée en théorie, a, en fait, peu d'occasions effectives. C'est pourquoi les conférences et discussions qui leur seront offertes les 4 et 5 mai 1945, à l'Aula du Palais de Rumine, attireront nombreux les parents, les membres des corps enseignants des deux sexes et des diverses écoles — les autorités cantonales et communales recommandant le congé dans ce but — ainsi que les éducateurs des œuvres de l'enfance et de la jeunesse, pour étudier en commun quelques importants problèmes d'avenir.

Essayons de comparer notre économie rurale (élevage et cultures) de l'époque où les paysans étaient laissés à l'empirisme et l'ignorance, il y a un siècle et demi, au rendement magnifique de notre petit pays depuis que les agriculteurs et éleveurs sont techniquement et théoriquement préparés à leur profession... Si nous songeons que, dans la majorité des familles, les procédés de l'éducation sont aussi empiriques et improductifs, peut-être se rendra-t-on compte qu'en formant dès la jeunesse les éducateurs des foyers de demain, on verrait naître une saine pédagogie familiale, moins connue que la pédagogie des sports et jeux, mais combien indispensable ! Il devient nécessaire d'attirer l'attention sur cette carence, qui découle des familles réduites à l'enfant unique ou de trop peu de rejetons, et de la méconnaissance des moyens éducatifs, sinon d'un idéal moral ou religieux.

S'inspirant des mêmes principes qui animèrent le succès des « Journées éducatives de Lausanne », si appréciées entre 1923 et 1939, les organisateurs d'une « XV^{me} Journée d'éducation à Lausanne » mettront à l'étude l'orientation des jeunes garçons et des adolescents vers les problèmes de la famille et leur devoir futur d'éducateurs au foyer ; des orateurs spécialisés introduiront la question : M. J.-H. Graz, directeur du Secrétariat de l'enfance (vendredi 4 mai au soir), M. Georges Chevallaz, directeur des Ecoles normales (le samedi 5 mai, au matin) et M. Charles Junod, président de la Société pédagogique romande (le samedi après-midi).

L'orientation des jeunes filles à leur rôle de mère éducatrice fera l'objet de travaux de Mme Dr B. Hegg-Hoffet, présidente de l'Association suisse de femmes universitaires et Mlle M. Evard, docteur ès-lettres. Mlle J. Chamot, institutrice, à Lausanne, exposera la formation civique et nationale des jeunes filles comme collaboratrices de la vie collective de notre Suisse future.

Trois sujets encore à éclaircir de toute l'expérience des éducateurs qui ont à cœur notre avenir !

E.

BIBLIOGRAPHIE

Technique et foi. Dr Paul Tournier. Un volume in-8 de 270 pages. Editions Delachaux et Niestlé, Neuchâtel. Broché 6 fr.

Le Dr Tournier s'est fait connaître par deux ouvrages de valeur : « Médecine de la personne » et « De la solitude à la communauté ». Dans « Technique et foi », il reprend le même problème, en le développant davantage, des rapports entre la psychologie et la vie religieuse. On retrouve le même intérêt à étudier cette nouvelle œuvre du Dr Tournier pour qui, dit le Dr Maeder dans la préface, « la médecine pastorale est devenue, avec les années, le centre même de son activité, un véritable apostolat... Son travail thérapeutique se subordonne au but spirituel de la conversion du pécheur... L'œuvre de Tournier est apte à communiquer la vision d'une nouvelle médecine et d'un nouveau type de médecin, que l'esprit humain cherche à former au seuil d'une nouvelle époque. » Avec le Dr Maeder, « nous lui souhaitons beaucoup de lecteurs réceptifs et actifs ».

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LA RÉFORME DE L'ÉCRITURE

Dans un des derniers numéros de l'*Educateur*, a paru un article sur l'écriture. On y relatait les discussions actuellement en cours entre la Société suisse des commerçants et les membres du groupement pour la réforme de l'écriture en Suisse (W.S.S.). Il convient de préciser ce dont il est question.

La Société suisse des commerçants a déclaré ne pas pouvoir accepter comme écriture courante les caractères de l'écriture suisse ou plutôt les prototypes de celle-ci : les caractères Hulliger. D'autre part, elle a prétendu que l'usage de la plume mousse et, par conséquent, le remplacement de l'écriture par pleins et déliés par une écriture de traction compromettrait l'apprentissage ultérieur de la sténographie. Ce second point est d'un intérêt trop particulier pour que l'école le retienne. Une telle critique, du reste, ne semble avoir aucun fondement sérieux.

Il convient de constater d'autre part que, si le problème des caractères est fort discuté en Suisse alémanique, celui de la méthode ne l'est pas. On sait en quoi celle-ci consiste :

1. Enseignement adapté aux moyens anatomiques et mentaux des enfants (tracés faciles, formes simples) ;
2. Enseignement gradué dans ses difficultés ;
3. Unification des caractères utilisés pour apprendre à lire et à écrire ;
4. Enseignement d'une écriture personnelle au lieu de la traditionnelle écriture calligraphique.

Ceci reste acquis et le travail qui se poursuit actuellement outre-Sarine consiste donc, en maintenant une telle méthode d'enseignement, à trouver un type de caractères mieux adaptés, si on le peut, à l'écriture courante et au goût dominant.

En Suisse romande, le canton de Neuchâtel et le canton de Genève ont déjà adopté la méthode. Seul le canton de Genève conserve jusqu'à la fin de la scolarité l'écriture penchée non liée à la satisfaction des milieux professionnels intéressés, et ceci à la suite d'essais systématiquement conduits depuis quinze ans à l'École expérimentale du Mail. Il est à souhaiter que, le plus vite possible, les autres cantons romands adoptent la nouvelle méthode d'enseignement de l'écriture quitte à établir eux-mêmes les caractères de l'écriture courante qu'ils désirent faire acquérir aux élèves à la fin de la scolarité obligatoire.

Ainsi, nous suivons avec vingt ans de retard l'évolution qui s'est manifestée dans tous les pays qui ont entrepris la réforme de l'écriture.

Psychologiquement et pédagogiquement parlant, il n'est plus possible de défendre aujourd'hui encore un enseignement de l'écriture débutant par des caractères liés, quelle que soit la simplification qu'on apporte à ceux-ci. On sait pourquoi : difficulté de reconnaissance des formes, difficulté des tracés, impossibilité de pouvoir écrire, dès qu'on les lie, les lettres telles qu'on a appris à les tracer (o, s, pour faire os, par exemple, ou bien b, e, pour faire be, etc.), impossibilité d'obtenir la reproduction

exacte des modèles vu le caractère individuel des écritures ; dangers de l'apprentissage d'une écriture scolaire que personne ne conserve dans la vie, etc.

De tous les points d'un problème encore fort controversé, c'est celui sur lequel tous les pédagogues au courant de la question et décidés à faire prévaloir le point de vue de l'enfant sur celui de l'adulte, se sont unis. Les résultats enregistrés partout ont démontré amplement la valeur éducative comme le rendement d'une telle conception.

R. D.

ENSEIGNEMENT DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE

Degré intermédiaire

Le NOM remis dans son cadre naturel

L'enfant mis en face d'un quelconque spectacle réagit par la parole. Il s'écrie : « *Un écureuil ! — Regardez cette jolie fleur ! — Quel bel arbre ! — C'est mon couteau.* » Il crée ainsi son propre « centre d'intérêt », momentané et fugitif, mais réel ; il encadre la chose vue d'un déterminatif et d'un qualificatif de son choix. Pourquoi donc dans notre enseignement, dissociions-nous le nom de ses éléments et pourquoi en faisons-nous l'étude systématique avant que ces notions d'adjectifs, et non les mots qui les représentent, soient assimilées instinctivement, dirai-je, par l'esprit de l'écolier.

L'enfant voit d'abord les choses d'une façon globale ; il saisit mieux les ensembles que leurs détails. Certains élèves saisissent le rapport des termes de la proposition sans qu'il soit nécessaire pour eux de les disséquer à l'infini... c'est là tout le secret de ces heureux dont on dit qu'ils ont le « sens orthographique ». Ma mère qui écrivait fort bien et « sans fautes » se targuait volontiers de son ignorance des règles grammaticales. La phrase française est une fleur délicate : étudions sa corolle, son calice, si possible sans en détruire l'harmonie.

Un premier groupe d'étude : NOM et adjectifs

Substance. Ce qu'il y a de meilleur, d'essentiel.

Substantif. Qui exprime la substance.

Le NOM est donc la substance. Nous allons essayer de lui rendre tous les honneurs qui lui sont dus.

Adjectif ad — auprès — jacere... jeter.

Je pars du moment où les élèves ont acquis les notions du genre et du nombre.

Ne vous y trompez pas : je ne vous expose pas dans cette étude une leçon type que l'on peut imiter ; je n'ai que l'intention de donner une orientation nouvelle dans son essence et non dans une quelconque présentation. Un exemple :

Centre d'intérêt général : « La Forêt ».

Centre d'intérêt particulier : « L'Écureuil ».

La « substance » deux écureuils naturalisés (ou vivants).

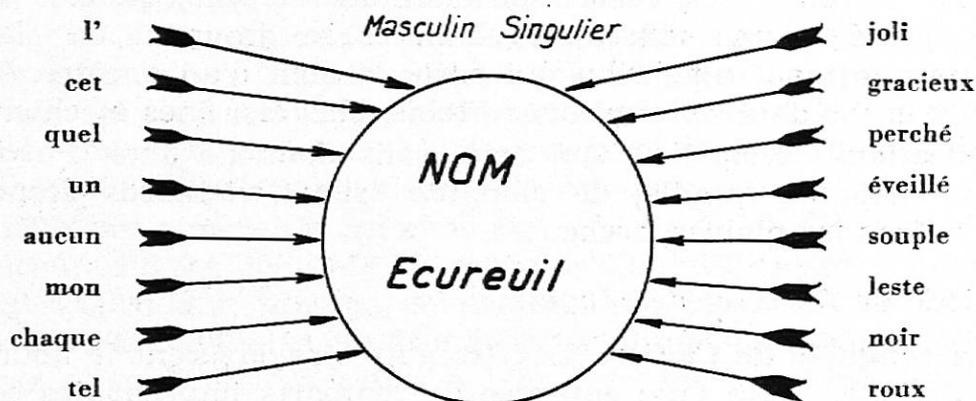
Dès leur entrée en classe et sans permission... les enfants s'en appro-

chent et considèrent l'objet de la leçon ; leurs observations jaillissent, nombreuses, pittoresques.

Un dessin calmera cette exubérance et situera profondément dans leur esprit la chose « écureuil » centre du groupe. Puis le maître avise qu'il dirigera maintenant la discussion et le travail : il dessine d'abord au tableau noir 4 cercles et les numérote. Les élèves intrigués suivent avec attention tous ses gestes.

— Comment est *cet* écureuil ? — *Cet* écureuil est *noir*.

Le maître dessine la petite bête dans le cercle No 1 et y écrit son nom, puis à gauche du cercle (*Cet*) et à droite (*noir*). Questions et réponses se succèdent et nous obtenons finalement le tableau suivant :



Je n'en donne qu'un exemple ; le lecteur complétera sans peine et se rendra tout de suite compte des multiples exercices que cette étude comporte. Une directive du maître devra amener parfois l'élève à remplacer le pronom par le déterminatif.

Exemple : Celui-ci est brun...

Remarquez également que le participe passé se classe dans la liste des qualificatifs, ce qui sera tout profit, plus tard, pour l'étude de cette forme verbale adjective.

Cette leçon d'ensemble portant sur les 4 cercles : 1) masc. sing. ; 2) masc. plur. ; 3) fém. sing. ; 4) fém. plur., apportera aux écoliers le sens même de l'adjectif (qui papillonne autour du nom) tout en renforçant la notion du genre et du nombre. D'autre part, le sens attributif des qualificatifs et participes passés sera acquis à la fin de la période de cette étude (deux mois environ), je vous le dis par expérience. A ce moment-là les élèves connaîtront la valeur des mots suivants : NOM — adjectif (déterminatif et qualificatif). Leur classification n'est plus qu'un jeu d'esprit.

Cet exposé, volontairement abrupt, laisse une place suffisante à la réflexion. D'autre part, il est lié à d'autres centres grammaticaux et le Nom, cette petite fleur autour de laquelle voltigent de si jolis papillons ne doit pas nous faire oublier la prairie, ni ceux qui la cultivent.

« La Vérité se cache au fond d'un puits. »

Comme chacun, peu ou prou, je la recherche : mon prochain article s'intitulera : *L'action qui a toujours un sujet doit avoir et toujours un objet.*

LES CENTRES D'INTÉRÊT PARALLÈLES

Dictées.

Période des patriarches.

a) **La vie nomade.** A l'époque des patriarches, les Hébreux sont des nomades qui vivent sous la tente.

Pour dresser la tente, tissée généralement en poil de chèvre, on plante trois rangées de pieux sur lesquels la toile est tendue au moyen de cordes nouées sur des piquets fichés en terre. Au centre, la tente est un peu plus élevée que sur les côtés. Un rideau, tendu verticalement, la divise en deux pièces : l'une pour la famille, l'autre pour les serviteurs.

... Pour affronter les vastes solitudes des steppes, résister aux pillards ou protéger une source, les familles se groupent en clans. Les clans réunis forment une tribu qui porte le nom d'un ancêtre. La tribu a son chef et vit de ses troupeaux : brebis, chèvres, ânes et chameaux.

Explications : *Nomade* : Qui erre, sans domicile fixe. *Patriarches* : Premiers chefs de famille, de clan, de tribu ; vieillards respectables. *Steppes* : Grandes plaines herbeuses.

Période de Josué et des Juges.

c) **La conquête de Canaan.** Les Israélites traversèrent le Jourdain en face de Jéricho. Cette ville entourée de remparts imprenables commandait l'accès du pays de Canaan. Toutes les portes restaient fermées, par crainte des Israélites ; personne ne sortait, personne n'entrait. Sur l'ordre de l'Éternel, Josué et tous les hommes de guerre firent chaque matin le tour de la ville. Sept prêtres sonnaient du cor devant l'arche d'alliance précédée et suivie de troupes qui marchaient en silence. Le septième jour, l'armée tourna sept fois autour de la ville. La septième fois, les prêtres sonnèrent du cor et le peuple poussa une grande clameur : alors, les tours et les murailles de la forteresse s'écroulèrent.

Explications : Noms géographiques, voir la carte. *L'arche de l'alliance ou d'alliance* : Coffre de bois d'acacia revêtu d'or, artistiquement travaillé et surmonté de deux chérubins aux ailes déployées. Elle contenait les deux tables de la loi de Moïse. *Clameur* : clamer-acclamer-acclamation ; bruit de foule.

Période des rois.

d) **Salomon.** Au moyen des navires de Tyr et avec le concours des équipages phéniciens, Salomon envoyait des ports de la mer Rouge, les grands vaisseaux de l'époque au pays d'Ophir réputé pour ses mines d'or exploitées depuis une très haute antiquité. Ces navires rapportaient de ces lointaines contrées de l'or, des pierres précieuses, du bois de santal. Salomon fit exécuter, avec le concours d'architectes, d'artistes et d'ouvriers phéniciens de remarquables constructions qui augmentèrent son prestige. Au nombre de celles-ci le temple figure au premier rang, suivi du palais royal et de sa maison de plaisance dite du Liban parce qu'elle était entièrement faite de bois de cèdres du Liban.

Explications : *Phéniciens* : Habitants de la Phénicie réputés pour leur habileté de navigateurs et de marchands ; surnommés les Anglais de l'ancien monde ; *Phénicie* : Etroite bande de terre sur la côte occidentale de la Syrie, allant du Liban au Carmel ; Tyr, Sidon. *Pays d'Ophir* : Situé entre le Zambèze et le Limpopo. *Bois de santal* : Bois de l'Asie et de l'Afrique très employé en ébénisterie. *Prestige* : Influence, grandeur, gloire.

Période des exils.

e) **Le retour des exilés.** Après s'être emparé de Babylone, le roi Cyrus fit publier un édit qui libérait les Israélites et les invitait à monter à Jérusalem pour relever le temple de l'Éternel.

Les chefs de famille de Juda et de Benjamin, les prêtres, les lévites, tous ceux enfin à qui Dieu l'inspira, se préparèrent au retour. Sur l'invitation du roi, leurs voisins les comblèrent de dons de toute sorte ; argent, or, chevaux, bétail et objets précieux. Le roi Cyrus remit au prince Zorobabel tous les ustensiles d'or et d'argent que Nébucadnetsar avait enlevés au temple de Salomon.

Beaucoup d'Israélites dont la situation était florissante restèrent en Babylonie. Cependant, près de cinquante mille personnes partirent sous la conduite de Zorobabel et du grand-prêtre Josué. Quand vint l'automne, les enfants d'Israël étaient installés, chacun dans une ville.

Explications : *Cyrus* : Fondateur de l'empire perse ; vainqueur de Nebucadnetsar. *Juda et Benjamin* : Tribus d'Israël. *Lévites* : Membres de la tribu de Lévi ; auxiliaires des prêtres. *Zorobabel* : Prince de Juda de la maison de David ; ramena les captifs de Babylonie. *Ad. Perrot.*

FICHES « BOUCHE-TROUS »

Il se produit fréquemment, dans une classe à tous les degrés, un moment creux à la fin d'une leçon écrite : les élèves ne sont pas tous également habiles, et le maître peut se tromper sur le temps qu'il avait prévu pour l'exécution d'un travail. Il importe donc d'avoir toujours en réserve une série d'exercices destinés à combler ces vides.

Voici, à ce propos, un procédé que j'ai expérimenté avec succès. Il présente l'immense avantage de ne pas nécessiter l'intervention du maître pour la distribution du nouveau travail, tout en remplissant les buts suivants :

1. Occuper utilement les élèves habiles et stimuler les... moins habiles et les négligents, car « prendre une fiche » équivaut presque à une récompense.

2. Apprendre à l'enfant à se servir de documents variés, à consulter divers ouvrages, à puiser dans le dictionnaire, à chercher des renseignements.

3. Lui apprendre à juger, interpréter, comprendre ce qu'il voit ou lit, à réfléchir.

4. S'exprimer de façon simple et claire.

Exécution : — Au moyen de petits cartons de 7,5 sur 10 cm. (demi-carte-fiche 10×15 cm.), j'ai préparé deux genres de fiches : les unes ne portent qu'une question précise ; les autres un timbre de chocolat accompagné d'une ou plusieurs demandes en rapport avec l'image. Certains textes sont enlevés ou biffés.

Emploi. — Toutes ces petites fiches sont mélangées et serrées dans une boîte ad hoc, en carton, selon le principe du classement vertical, texte et image *en arrière*, donc invisibles. L'élève qui a terminé son travail tire une carte *au hasard*. Il établit une réponse sous forme de brouillon, et n'est autorisé à la relever dans son « cahier de fiches » que quand elle est absolument convenable.

Contrôle. — Chaque élève a reçu un numéro d'ordre, qu'il a inscrit sur sa table (jolie occasion de travail manuel !), et chaque fiche porte au dos la série des chiffres 1, 2, 3... X, selon l'effectif de la classe. Après contrôle de sa copie dans le cahier spécial, je biffe au dos de sa fiche, le numéro d'ordre de l'élève.

A cela se borne mon contrôle ! Peu importe que l'enfant n'ait pas retenu le numéro de téléphone de M. X., ou le nombre de kilomètres de A à C, ou la date de naissance de Marconi !... L'essentiel est qu'il sache où et comment trouver un renseignement quand il en aura besoin. Ne cherchons pas toujours le résultat immédiat ! Il nous suffit de **sem**er... D'autres, plus tard, récolteront le fruit de notre travail.

Exemples

a) Sans image.

1. Cherche le numéro de téléphone de l'Épicerie des ENFERS. Donne le nom de l'épicier ! Dans quel canton ?
2. DISTANCE en kilomètres de MORCLES à VOUVRY, par route, via Saint-Maurice - Monthey ?
3. DISTANCE en kilomètres de LAUSANNE à YVERDON, par rail, via Cossonay.

b) Avec image, timbres NPCK ou Tobler.

4. Image : *PIERRE DES MARMETTES ; Monthey*.
 Cette pierre a été amenée là par un glacier du Mont-Blanc ; par où a-t-elle passé ?
 Elle mesure 1824 m³. A raison de 2600 kg. le m³, quel est son poids total, en tonnes ?
5. Image : *LE VATICAN*.
 Où est ce palais ? (Ville et pays.)
 Qui y habite ?
 Ce personnage est le chef de quoi ?
6. Image : *Portrait de SAMUEL MORSE*.
 Qu'a-t-il fait pour l'humanité ?
 Où vivait-il ? Qu'était-il ?
 Traduis ceci : ... — .— ... — —
 —... — —

Ecris ton nom en « morse » !

7. Image : *CHATEAU DE CHILLON* (texte enlevé).
 Château de ? ; lac ?
 Construit en quel siècle ? par qui surtout ? (Voir « Guide Bleu ».)
 Qui y fut prisonnier ? ... de qui ? ... délivré en quelle année ? ...
 par qui ? ...
8. Image : *Un escargot à la coquille rayée posté sur un caillou au bord d'une route très fréquentée.*
 Texte : « *Escargot rayé* » voulait traverser la route, mais...
 Complète cette phrase, en employant au moins 20 mots !
9. Image : *En gros plan, un homme, la main à l'oreille, assiste à un tir d'artillerie éloigné.* Texte sur l'image : Vitesse de la lumière : 300 000 km. sec. ; son : 340 m. sec.
 Questions : A quelle distance est l'orage dont on entend le tonnerre 9 sec. après l'éclair ?
 Combien faut-il de temps à la lumière pour faire le tour de la terre ?
 (Réponse en fraction ordinaire.)
10. Image : *LA SOUPE AU LAIT DE KAPPEL* (texte enlevé).
 Raconte cet épisode, avec lieu et date, en 40 mots au plus, et en bon français !
11. Image : *ENTRÉE NORD DU TUNNEL DU SIMPLON.*
 Longueur du tunnel ?
 Percé de 1... à 1...
 Durée des travaux ?
 Longueur des rails dans les deux galeries ? (en km.) (Voir Guide Bleu).
12. Image : *UN MULET BATÉ BROUTE AU BORD DU CHEMIN* (texte biffé).
 Ce n'est ni un âne, ni un cheval. Qu'est-ce donc ?
 Dans quelle région de la Suisse trouve-t-on beaucoup de ces animaux ?
 Comment l'utilise-t-on ?
 Quel est son défaut ?

* * *

Comme on l'aura deviné, il faut posséder en classe certaines sources de documentation. Nos élèves ont à leur disposition : l'annuaire des téléphones, l'indicateur C.F.F. et d'autres horaires, une carte routière de la Suisse, le « Guide Bleu » de la Suisse (sorte de Baedeker en français, Hachette, éditeur), etc...

Les exemples ci-dessus ne sont donnés qu'à titre de simple indication ; ils montrent quel parti l'école peut tirer des vignettes de chocolat et combien variées sont les questions qu'elles peuvent amener.

Signalons pour terminer l'ouvrage de R. Dottrens, « L'enseignement individualisé » (Collection Actualités pédagogiques) qui contient quantité d'exercices convenant parfaitement à ce genre de fiches (sans image).

Roger Ogay.

POUR LES TOUT PETITS

LE PRINTEMPS

Relevant sa coiffe dbrée,
le genêt dit : « C'est le printemps ! »
La sauge vers la centaurée
s'incline et lui dit : « Je l'entends »
Près des fossés, les pâquerettes
disent entre elles : « Le voici »
« Oublions nos peines secrètes
et soyons gais », dit le souci.

E. Manuel.

LE PETIT COCHON

Petit cochon s'est fâché :
Pourquoi est-il enfermé ?
Et ne peut-il pas jouer
Comme Bébé dans le pré ?
Il a poussé la barrière
Tout le jour avec son nez.
Le soir il a tout cassé.
Que dira donc la fermière ?
Le petit cochon dodu
A couru, couru, couru...
Il a tant et tant couru
Qu'on ne l'a jamais revu !

Th. Baudet.

BIBLIOGRAPHIE

L'éducation musicale nouvelle. Edgar Willems. Edité par l'Association pour la musique en famille. Brochure de 60 pages qui se propose de fixer des bases rationnelles à l'enseignement musical afin de permettre à chacun d'approcher et de mieux comprendre la musique. Les conseils qu'elle donne aux parents, aux musiciens, aux professeurs de musique sont utiles à tous les éducateurs. Nous recommandons cette publication, première d'une série qu'annonce l'Association pour la musique en famille.

A. Ch.

L'épopée alpestre, par Charles Gos. Histoire abrégée de la montagne et de l'alpinisme de l'antiquité à nos jours ; br. fr. 4.80, rel. fr. 8.05. Edit. V. Attinger, Neuchâtel.

L'auteur expose avec clarté et méthode les recherches qui lui ont coûté des années de travail : évolution de l'alpinisme, ses phases diverses, époque par époque. Il a fait œuvre originale, car il n'existe rien dans ce genre dans toutes les littératures alpestres. Gos y prouve, une fois de plus, qu'un livre, s'il est bien écrit, et expose son sujet avec art, ne saurait laisser personne indifférent. Tous les amis de la montagne trouveront dans cet élégant ouvrage le guide de l'alpinisme dans le temps.

A. Ch.

POMPES FUNÈBRES NOUVELLES - LAUSANNE

Toutes formalités

Fournisseur attitré
des palmes à la S. P. V.

24



RUE CENTRALE 2

TÉLÉPHONE 2.38.68

App. : 2.38.69
2.38.07

On trouve encore **L'ARTICLE DE QUALITÉ**

chez PIOTET - MODERN HOUSE

Chemiserie - Cravates - Chapeaux

LAUSANNE Rue de Bourg 14

Pianos occasions

Grand choix à l'état de neuf avec
garantie

E. KRAEGE

ACCORDEUR RÉPARATEUR SPÉCIALISTE

Avenue Ruchonnet 5
à 100 mètres Care C. F. F.
LAUSANNE Tél. 31715

160

The logo features the word 'Winterthur' in a large, white, stylized script font, slanted upwards. Below it, the word 'Vie' is written in a smaller, white, sans-serif font. The entire logo is set against a dark, circular background.

« Winterthur » Société d'Assurance sur la Vie



KOPERNIKUS

1473-1543

NICOLAS

Astronome polonais, contemporains de Luther, auteur d'une nouvelle conception du monde de l'Univers. C'est tout d'abord à Cracovie qu'il entreprit l'étude de la médecine des mathématiques et de l'astronomie. A l'âge de 27 ans déjà il donnait des conférences sur l'astronomie, Ensuite il étudia le droit canonique et fut nommé chanoine à Frauenbourg. Il a travaillé pendant 36 ans et notamment au cours des dernières années de sa vie, à son œuvre célèbre ayant trait au problème de la rotation des astres. C'est lui en effet qui démontra le double mouvement des planètes sur elles-mêmes et autour du soleil. De cette théorie, qui pour la première fois était basée sur de nombreuses expériences scientifiques, est résultée une nouvelle conception du monde de l'Univers. Celle-ci a gardé aujourd'hui son entière valeur mais de nouvelles découvertes ont permis de la compléter, comme c'est toujours le cas dans le domaine de la recherche scientifique.

MONTREUX, 14 avril 1945

LXXXI^e année — N^o 15

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables :

Educateur : André CHABLOZ, LAUSANNE, Clochetons 9. Bulletin : Ch. GREC, VEVEY, Torrent 21

Administration et abonnements :

IMPRIMERIE NOUVELLE Ch. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place de la Paix, tél. 6.27.98.

Chèques postaux II b 379.

Responsable pour la partie des annonces : Administration du « JOURNAL DE MONTREUX »

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : Suisse : Fr. 9.— ; Etranger : Fr. 12.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

ROLENS MEUBLES

GRAND-PONT 18

LAUSANNE

STUDIOS
SALLES A MANGER
CHAMBRES A COUCHER

*Qualité éprouvée
Prix avantageux
Choix énorme*

Facilités de paiement
aux meilleures conditions

PAPETERIE DE ST-LAURENT

21, Rue St-Laurent

Charles Krieg
Tél. 3.71.75
164

LAUSANNE

Société vaudoise de secours mutuels

Caisse maladie-accidents, contrôlée et subventionnée par la Confédération

INSTITUTEURS, INSTITUTRICES

Demandez sans engagement tous les renseignements nécessaires pour votre affiliation à Monsieur Fernand Petit, instituteur, rue Ed. Payot 4, à Lausanne. Téléphone 3 85 90.
Le groupement mutualiste d'assurance contre la maladie et les accidents, sous-section S.P.V. de la S.V.S.M. attend votre adhésion et celle de votre famille. **Soyez prévoyants ! N'attendez pas !**

163

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne, ou ses agences dans le canton, met son expérience à la disposition de tous ceux qui pourraient avoir besoin de ses services. Bulletin mensuel de placement et d'informations et notice adressés gratuitement sur demande.

165a



LA MAISON SPÉCIALISÉE
DEPUIS PLUS DE 100 ANS

Bonnard Et Cie S.A.
nouveau
Lausanne